



Annulation vente a domicile

Par **SENORA**, le **05/01/2009** à **17:31**

Bonjour, rnJ'ai acheté un aspirateur VORTECH à 1690 euros à domicile le 27.11.08. Cet achat est soumis à une offre préalable de financement auprès de la GE MONEY BANK. rnL'aspirateur n'est pas conforme à la présentation qui m' a été faite. Il n'aspire pas un tapis de 20 x 30 cm. Le vendeur me répond que j'ai besoin pour cela d'une option supplémentaire à 300 euros. Ce qu'il ne m'a pas précisé dans la démo. rnJe n'ai reçu aucune documentation technique à la livraison sur le produit. Je n'ai pas signé les conditions générales de vente, à la suite desquelles figurent le bon de rétractation. Il a fallu plusieurs appels et lettres avec RAR pour obtenir un SAV pour faire constater l'inefficacité de l'appareil. Mais il ne propose pas d'autre solutions que cet achat supplémentaire. rnL'organisme de financement ne m' a toujours pas signifié l'acceptation ou le refus du crédit et n'accuse pas réception de mes recommandés rnJe souhaite faire annuler cette vente. Je vais saisir le juge de proximité. Sur quelles bases puis je demander l'annulation de contrat de vente, et du contrat de crédit. rnJe vous remercie par avance de votre aide. rnCordialement